

Conditions Générales de Vente

1. Présentation

La SCOP ACP la Manufacture Chanson est un lieu dédié à la chanson. Des activités de formation continue, de formation loisir ou pratique en amateur, de diffusion de concerts, d'insertion professionnelle d'artistes, des actions artistiques et culturelles, des mises à disposition de ressources ainsi que toutes autres activités de création ou de promotion de la chanson y sont développées.

ACP La Manufacture Chanson est située au 124 avenue de la République 75011 PARIS - Métro Père Lachaise. Elle dispose d'un local de 600 m² ouvert 6 jours par semaine de 9 h 30 à 22 h 30 comprenant des salles de cours, de répétitions et une salle de concert.

2. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après dénommées « CGV ») s'appliquent à toutes les Offres de services relatives à des commandes passées auprès de la Manufacture Chanson par tout client (ci-après « le Client »).

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite d'ACP la Manufacture Chanson, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait qu'ACP la Manufacture Chanson ne se prévale pas à un moment donné de l'une des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Dans le cas où le Client est une personne morale, il se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses usagers, adhérents, salariés, préposés et agents.

Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part d'ACP la Manufacture Chanson, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.

3. Dispositions applicables à l'Offre de services de FORMATION PROFESSIONNELLE

L'offre de service de formation professionnelle est composée d'actions de formation initiale ou continue sous forme de stages, stages-ateliers ou master-classes, conçues spécifiquement pour les professionnels du spectacle vivant et du secteur des musiques actuelles.

3.1. Contenu de la formation

Le contenu de l'action de formation est décrit dans la fiche de présentation disponible sur demande ou sur le site internet (www.manufacturechanson.org).

3.2. Documents contractuels

Pour chaque action de formation une convocation est adressée. Une convention est établie, pour chaque stagiaire, selon les textes en vigueur. Lorsqu'elle est adressée au particulier, elle porte les mentions suivantes : La nature, la durée, le programme et l'objet des actions de formation qu'il prévoit ainsi que les effectifs qu'elles concernent ; Le niveau de connaissances préalables requis pour suivre la formation et obtenir les qualifications auxquelles elle prépare ; Les conditions dans lesquelles la formation est donnée aux stagiaires, notamment les modalités de formation dans le cas des formations réalisées en tout ou en partie à distance, les moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre ainsi que les modalités de contrôle des connaissances et la nature de la sanction éventuelle de la formation ; Les diplômes, titres ou références des personnes chargées de la formation prévue par le contrat ; Les modalités de paiement ainsi que les conditions financières prévues en cas de cessation anticipée de la formation ou d'abandon en cours de stage. Elle est adressée en au moins deux exemplaires dont un est à retourner par le Client (particulier, entreprise ou

organisme financeur) renseignée, datée, signée éventuellement tamponnée, avec la mention « bon pour accord ». Une attestation de participation et un questionnaire d'évaluation du stage sont adressés après la formation. Une attestation de présence pour chaque partie peut être fournie sur demande. En application de l'article L6353-5 du code du travail « Dans le délai de dix jours à compter de la signature du contrat, le stagiaire peut se rétracter par lettre recommandée avec avis de réception ». En cas de vente à distance, le délai de rétractation est de 14 jours, le décompte du délai commence le lendemain de la conclusion du contrat. Si ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable.

3.3. Règlement intérieur de la formation professionnelle

L'inscription à une action de formation professionnelle implique pour le client un engagement strict à appliquer et respecter ou faire respecter (en cas de personne morale) le règlement intérieur de la formation professionnelle d'ACP la Manufacture Chanson.

3.4. Conditions spécifiques de la « Formation Auteur Compositeur Interprète »

L'inscription à la formation « Auteur-Compositeur-Interprète » implique pour le client un engagement strict à respecter les « **CONDITIONS FINANCIERES - Formation Auteur Compositeur Interprète** ».

3.5. Planning

Le planning détaillé de la formation est remis au stagiaire au début du stage. Les spécificités liées à l'activité et aux équipes pédagogiques artistiques impliquent que des modifications du planning initial peuvent intervenir à tout moment de la formation. Le stagiaire en est systématiquement informé au plus tard 48 heures à l'avance. Aucun dédommagement lié à un changement de planning ne peut être exigé par le stagiaire.

3.6. Nombre minimum de participants

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, ACP la Manufacture Chanson se réserve la possibilité d'annuler ou ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités. En cas d'annulation, les sommes déjà versées sont restituées ou un avoir est créé.

3.7. Tarifs

Les tarifs des actions de formation professionnelle sont indiqués en euros TTC et ne sont pas assujettis à la TVA. Ils sont individualisés.

3.8. Annulation à l'initiative du Client

Les dates de formation sont fixées d'un commun accord entre le Client et ACP la Manufacture Chanson et sont bloquées de façon ferme. En cas d'annulation tardive par le Client d'une session de formation collective, des indemnités compensatrices sont dues à ACP la Manufacture Chanson dans les conditions suivantes :

- Report ou annulation communiqué au moins 14 jours calendaires avant la session : aucune indemnité.
- Report ou annulation communiqué entre 7 et 13 jours calendaires avant la session : 30 % des frais pédagogiques relatifs à la session sont facturés au Client.
- Report ou annulation communiqué entre 2 et 6 jours calendaires avant la session : 70 % des frais pédagogiques relatifs à la session sont facturés au Client.
- Report ou annulation communiqué moins de 2 jours calendaires avant la session : 100% des frais pédagogiques relatifs à la session sont facturés au Client.

3.9. Conditions spécifiques aux heures de cours individuels dits « personnalisés »

Certaines formations professionnelles comprennent des heures de cours individuels dits « personnalisés ». Le client s'engage à fixer les rendez-vous et réserver une salle (selon les disponibilités) avec l'enseignant choisi au plus tôt. Toute annulation par le client doit se faire, par écrit, au moins 2 jours ouvrables avant la date du cours, sans quoi la durée du cours est décomptée du nombre d'heures affectées au client.

4. Dispositions applicables à l'Offre de services de FORMATION LOISIRS

L'offre de service de formation loisirs est composée d'ateliers à l'année ou au trimestre et de stages dont l'objectif est de permettre à chacun de s'exercer à la chanson ou à ses disciplines corollaires.

4.1. Contenu de la formation

Le contenu de l'action de formation loisirs est décrit dans la fiche de présentation disponible sur demande ou sur le site internet (www.manufacturechanson.org).

4.2. Documents contractuels

Pour chaque atelier ou stage un bulletin d'inscription est dûment complété et signé par le client, celui-ci vaut engagement pour le client et doit être accompagné du règlement de l'acompte à l'ordre d'ACP la Manufacture Chanson qui établit une facture. Lorsque l'inscription est réalisée à distance, le client bénéficie d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de l'envoi de son bulletin d'inscription. A l'expiration de ce délai, le client doit adresser le règlement de l'acompte à l'ordre d'ACP la Manufacture Chanson qui établit une facture. Une attestation de participation peut être fournie sur demande.

4.3. Règlement intérieur de la Formation Loisirs

L'inscription à une action de « Formation Loisirs » implique pour le client un engagement strict à appliquer et respecter ou faire respecter le règlement intérieur des Formations Loisirs d'ACP la Manufacture Chanson.

4.4. Tarifs

Les tarifs des actions de « Formation Loisirs » sont indiqués en euros TTC et sont assujettis à la TVA. Ils sont établis chaque année pour la saison scolaire suivante.

4.5. Inscriptions et acquittement du coût pédagogique

Un acompte est exigé pour valider l'inscription à un atelier ou un stage. Cet acompte vaut engagement. Toute activité commencée est due en totalité sauf dispense accordée par la direction pour motif légitime (raison médicale, familiale ou professionnelle rendant impossible la poursuite de l'activité, justifiée par une attestation). Le client s'engage à acquitter le coût total de sa formation au plus tard lors du 1er cours.

- **ATELIERS À L'ANNEE** : 26 séances d'octobre à juin (hors vacances scolaires). Engagement à l'année, avec la possibilité de faire deux séances d'essai en octobre. Dans la limite des places disponibles, il est possible de s'inscrire en cours d'année (après accord de l'intervenant) selon le principe suivant : engagement sur la totalité des séances restantes. Paiement des coûts de formation au prorata du nombre de séances restantes avant le 1er cours.
- **ATELIERS AU TRIMESTRE** : 9 séances par trimestre (hors vacances scolaires). Engagement au trimestre, pas de séance d'essai. Pour valider son inscription, la totalité du règlement est demandée dès la première séance. 3 sessions sont prévues durant l'année.
- **AUTRES STAGES** : un engagement et la totalité du règlement est demandée avant le début du stage.

4.6. Modalités de paiement

L'acompte est encaissable, dès réception, après confirmation d'ouverture de l'action. Excepté en cas de séance à l'essai, le règlement complet des frais de formation doit être effectué lors du

1er cours. Aucun chèque postdaté n'est accepté. Une facilité de paiement est accordée selon les possibilités suivantes :

- **ATELIERS À L'ANNEE** : encaissement annuel (1 chèque) / trimestriel (3 chèques) / mensuel (7 chèques)
- **ATELIERS AU TRIMESTRE ET AUTRES** : encaissement en 1 fois (1 chèque) / mensuel (3 chèques)

4.7. Paiement en ligne de l'acompte

ACP la Manufacture Chanson propose un service de paiement en ligne de l'acompte des formations loisirs via son prestataire de billetterie. Le paiement en ligne n'est possible que pour l'acompte. Le solde des frais pédagogiques doit se faire par chèque ou espèces contre remise de quittus.

4.8. Nombre de participants

Pour veiller à la qualité de l'enseignement, ACP la Manufacture Chanson définit, selon la durée et le contenu de chaque atelier, un nombre maximum de participants et s'engage à ne pas le dépasser. Une formation n'atteignant pas le nombre minimum d'inscrits peut être annulée. Dans ce cas, les sommes engagées (déduction faite du nombre des séances réalisées) sont restituées aux participants.

4.9. Heures de cours personnalisées

Certaines « Formations Loisirs » comprennent des heures de cours individuels personnalisés. Le client s'engage à fixer les rendez-vous et réserver une salle (selon les disponibilités) avec l'enseignant choisi au plus tôt. Toute annulation par le client doit se faire, par écrit, au moins 2 jours ouvrables avant la date du cours, faute de quoi la durée du cours est décomptée du nombre d'heures affectées au client.

4.10. Annulation de la session de formation loisirs à l'initiative du Client

En cas d'annulation, par le Client, d'une inscription validée par la signature du bulletin d'inscription, avant le 1^{er} cours, et moins de 14 jours calendaires avant le début de l'action, une indemnité compensatrice correspondant à l'acompte est facturée au Client.

5. Dispositions applicables à l'Offre de services de MISE A DISPOSITION D'ESPACES

L'offre de service de mise à disposition d'espaces se décline sous la forme de location de salles de répétitions ou de cours, d'un studio d'enregistrement, d'un plateau technique et/ou de prestations diverses (enregistrement, captation vidéo...).

5.1. Droit d'accès

La mise à disposition des salles est accessible uniquement aux structures ayant acquitté un « Droit d'accès » à ACP la Manufacture Chanson dont le montant est précisé sur la fiche « Tarifs mise à disposition des salles ». Le droit d'accès est valable, chaque saison, du 1er septembre au 31 août de l'année suivante. Lorsque la location est effectuée par une structure (personne morale), les participants doivent être adhérents ou salariés de cette personne morale. Celle-ci s'engage à souscrire un contrat d'assurance en responsabilité civile pour les activités qu'elle organise. Lorsque la location est effectuée par une personne physique (un ou une « particulier »), toutes les personnes présentes doivent s'acquitter du droit d'accès. Le droit d'accès est inclus dans les frais de formation pour les stagiaires de la saison en cours, quelle que soit la formation (atelier, école, formation professionnelle).

5.2. Règlement location de salles

La mise à disposition de salles implique, pour le client, un engagement strict à appliquer et respecter ou faire respecter (en cas de personne morale) le « règlement – Mise à dispo » fourni en même temps que le droit d'accès et disponible sur la page « location de salles » de notre site internet.

5.3. Type d'activité

La mise à disposition de salle n'est possible que si l'activité envisagée est artistique et ne rentre pas en concurrence directe

avec les activités de la Manufacture Chanson (se renseigner...) tout en respectant un cadre légal (est interdit toute pratique sectaire, violence, discrimination, sexisme etc.). La communication du loueur doit être parfaitement explicite et ne doit en aucun cas laisser croire que l'activité proposée est organisée par la Manufacture Chanson.

5.4. Tarifs et conditions

Les tarifs des mises à disposition de salles sont indiqués en euros TTC et sont assujettis à la TVA. Pour chaque espace, ils sont définis chaque année selon 3 catégories :

- T1 tout public,
- T2 stagiaires ou élèves en cours de formation ou ayant suivi une formation à ACP la Manufacture Chanson.
- T3 Intervenants d'ACP la Manufacture Chanson (voir détail fiche tarifs).

Des dispositions particulières de locations sont appliquées pour des mises à disposition les dimanches ou jours fériés (voir détail fiche tarifs). Le maximum de personnes par salle (voir descriptif des salles) s'entend intervenants compris et est le maximum autorisé. Les salles sont louées sans régisseur. Seules l'ouverture, l'installation éventuelle de matériel et la fermeture sont assurées par ACP la Manufacture Chanson, ceci sur le temps de la location. En cas de retard, il n'y aura pas de prolongation, ni de remboursement sauf accord d'ACP la Manufacture Chanson donné à titre exceptionnel.

5.5. Le forfait

Il donne accès à 10 heures au prix de 9. La durée de validité du forfait est de 3 mois à partir de la date de la première heure. Le règlement complet du forfait est exigé avant la première heure. Aucun remboursement, ni report de délais ne peut être effectué si des heures n'ont pas été utilisées. Le forfait n'est valable que pour une même salle ou une même prestation. Les heures décomptées incluent les temps d'ouverture, d'installation et de fermeture.

5.6. Modalités de paiement

Le paiement complet des prestations doit être effectué en totalité avant la location. Dans le cadre de conventions avec engagement, certaines facilités de paiement peuvent être accordées.

5.7. Annulation à l'initiative du Client

Dans le cadre d'une convention, aucune annulation ne peut être envisagée. Dans le cadre d'une mise à disposition ponctuelle, tout annulation, changement d'horaire ou de durée peut être acceptée à titre exceptionnel uniquement si celle-ci est faite plus de 2 jours ouvrables avant la réservation prévue en cas de location du lundi au samedi et au plus tard 12 jours avant la réservation prévue en cas de location un dimanche ou jour férié.

5.8. Matériel

Une base de matériel et de mobilier est disponible dans chaque salle (voir descriptif des salles). Toute demande de matériel ou mobilier supplémentaire doit impérativement être faite par email au moins 2 jours ouvrables avant la date de mise à disposition. Celle-ci sera satisfaite selon nos possibilités.

Merci de signaler à l'accueil tout problème de matériel (matériel HS, problèmes de réglages...)

Les salles sont louées sans régisseur. Seule l'ouverture, l'installation éventuelle de matériel et la fermeture sont assurés, ceci sur le temps de location. **Des conditions particulières sont à respecter pour l'utilisation de la technique en salle de spectacle (se renseigner).** Possibilité d'avoir les services d'un régisseur (voir fiche « Tarifs mise à disposition des salles »).

6. Dispositions applicables à l'Offre de services de BILLETTERIE DE CONCERTS

L'offre de service de billetterie de concerts, correspond aux spectacles et concerts produits ou co-produits par ACP la Manufacture Chanson, pour lesquels une billetterie est émise. Ces

concerts se déroulent dans la salle de concert d'ACP la Manufacture Chanson ou dans toute autre salle de spectacle.

6.1. Tarifs

Les tarifs de la billetterie sont indiqués en euros TTC et sont assujettis à la TVA. Pour chaque espace, ils sont définis chaque année selon 4 catégories :

- tarif plein
- tarif préférentiel (+ de 70 ans)
- tarif réduit (étudiants, – de 26 ans, stagiaires de la saison en cours, anciens stagiaires FACI, personnes en situation de handicap, demandeurs d'emploi)
- tarif minus et enfants (- de 12 ans, stagiaires FACI de la saison en cours)

6.2. Vente de la billetterie sur place

Les places de concerts peuvent être réservées par téléphone ou email à tout moment ou achetées le jour du concert, à l'accueil d'ACP la Manufacture Chanson, aux heures d'ouvertures de la billetterie.

6.3. Vente de la billetterie en ligne

Les places de concerts peuvent être achetées sur internet via le site de billetterie dématérialisé d'ACP la Manufacture Chanson.

L'enregistrement et la validation d'une commande sur le site de billetterie d'ACP la Manufacture Chanson est réalisé lorsque le client accepte, en cochant les cases prévues à cet effet, les Conditions Générales de Vente spécifiques à la billetterie en ligne d'ACP la Manufacture Chanson (en annexe de ce document...).

7. Force majeure

ACP la Manufacture Chanson ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : les grèves ou conflits sociaux externes à ACP la Manufacture Chanson, les désastres naturels, les incendies, la non-obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance extérieure, irrésistible et imprévisible échappant au contrôle raisonnable d'ACP la Manufacture Chanson.

8. Propriété intellectuelle

ACP la Manufacture Chanson est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations et activités qu'elle propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par ACP la Manufacture Chanson pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive d'ACP la Manufacture Chanson. À ce titre, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation (notamment dans le cadre de ses prestations artistiques futures), transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur par le Client sans accord exprès d'ACP la Manufacture Chanson. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L122-4 et L335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations, sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. En tout état de cause, ACP la Manufacture Chanson demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution de prestations chez un Client.

9. Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques, commerciaux ou recettes de cuisine du gérant, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par ACP la Manufacture Chanson au Client.

ACP la Manufacture Chanson s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les Utilisateurs.

10. Communication

Le Client accepte gracieusement d'être cité par ACP la Manufacture Chanson comme client de ses Offres de services, aux frais d'ACP la Manufacture Chanson. Sous réserve du respect des dispositions de l'article 9, ACP la Manufacture Chanson peut mentionner le nom du Client ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Le client stagiaire s'engage à accepter par avance et à titre gracieux qu'ACP la Manufacture Chanson puisse faire paraître sur son site internet ou dans toute autre de ses publications une ou plusieurs photographies, sur laquelle il figurerait, prises à l'occasion d'un cours ou d'une présentation dans le cadre de la formation ou de tout autre activité. De même, pour toute production sonore ou

vidéo. Cette acceptation sera formalisée par la signature d'un acte et s'il est mineur par la signature de ce document par ses représentants légaux.

11. Protection des données à caractère personnel

La politique de protection des données personnelles d'ACP la Manufacture Chanson est conforme aux attendus de la directive européenne relative au Règlement Général de Protection des Données (RGPD).

ACP la Manufacture Chanson s'engage à préserver la confidentialité des informations éventuellement fournies en ligne par l'internaute. Toute information personnelle que l'internaute serait amené à transmettre à ACP la Manufacture Chanson pour l'utilisation de certains services est soumise aux dispositions de la Loi n° 78-17 Informatique et Liberté du 06 janvier 1978. A ce titre, l'internaute dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations personnelles le concernant qu'il peut exercer à tout moment en adressant un courrier à l'adresse suivante : ACP la Manufacture Chanson 124 avenue de la République 75011 PARIS

ACP la Manufacture Chanson conservera, pour sa part, les données liées à l'évaluation des acquis par le client, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation, qui en tout état de cause n'excédera pas 36 mois.

12. Droit applicable – Attribution de compétence

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et la Manufacture Chanson à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de Paris seront seuls compétents pour régler le litige.

Table des matières

1.	Présentation	1
2.	Objet.....	1
3.	Dispositions applicables à l'Offre de services de FORMATION PROFESSIONNELLE.....	1
3.1.	Contenu de la formation	1
3.2.	Documents contractuels.....	1
3.3.	Règlement intérieur de la formation professionnelle.....	1
3.4.	Conditions spécifiques de la « Formation Auteur Compositeur Interprète »	1
3.5.	Planning	1
3.6.	Nombre minimum de participants	1
3.7.	Tarifs	1
3.8.	Annulation à l'initiative du Client	1
3.9.	Conditions spécifiques aux heures de cours individuels dits « personnalisés »	2
4.	Dispositions applicables à l'Offre de services de FORMATION LOISIRS.....	2
4.1.	Contenu de la formation	2
4.2.	Documents contractuels.....	2
4.3.	Règlement intérieur de la Formation Loisirs	2
4.4.	Tarifs	2
4.5.	Inscriptions et acquittement du cout pédagogique	2
4.6.	Modalités de paiement	2
4.7.	Paiement en ligne de l'acompte.....	2
4.8.	Nombre de participants.....	2
4.9.	Heures de cours personnalisées.....	2
4.10.	Annulation de la session de formation loisirs à l'initiative du Client	2
5.	Dispositions applicables à l'Offre de services de MISE A DISPOSITION D'ESPACES.....	2
5.1.	Droit d'accès	2
5.2.	Règlement location de salles.....	2
5.3.	Type d'activité	2
5.4.	Tarifs et conditions	3
5.5.	Le forfait	3
5.6.	Modalités de paiement	3
5.7.	Annulation à l'initiative du Client	3
5.8.	Matériel	3
6.	Dispositions applicables à l'Offre de services de BILLETTERIE DE CONCERTS.....	3
6.1.	Tarifs	3
6.2.	Vente de la billetterie sur place.....	3
6.3.	Vente de la billetterie en ligne	3
7.	Force majeure	3
8.	Propriété intellectuelle.....	3
9.	Confidentialité.....	4
10.	Communication	4
11.	Protection des données à caractère personnel	4
12.	Droit applicable – Attribution de compétence.....	4

EN ANNEXE :

CGV Billetterie concerts, événements et réservations ateliers

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Billetterie concerts, événements et réservations ateliers

ACP la Manufacture Chanson

PRÉAMBULE

Toute utilisation du site de billetterie d'ACP la Manufacture Chanson « billetterie.manufacturechanson.org » par le client implique son acceptation sans réserve aux conditions générales de vente.

Les présentes conditions générales de vente sont susceptibles de modifications sans préavis.

BILLETTERIE

Les prix des billets sont indiqués en euros toutes taxes comprises. Ils sont exempts de tous frais supplémentaires de gestion, de réservation, de livraison ou de transaction bancaire.

Les tarifs abonnés (Pass pro, Abonnement « Découverte », Abonnement « Itinéraire Chanson »), sont exclusivement réservés aux détenteurs de leur carte d'abonné. Chaque acheteur se prévalant d'un tarif abonné doit être en mesure de présenter sa carte d'abonné valide à l'entrée de la Manufacture Chanson.

L'achat de billet en prévente proposé sur le site de vente en ligne <https://billetterie.manufacturechanson.org> est clôturé 60 minutes avant le début de la manifestation. L'acheteur est informé, en temps réel, lors de la commande, de la disponibilité des places souhaitées.

Chaque billet en vente constitue un droit d'entrée dématérialisé (billet électronique).

Pour tout achat sur le site de vente en ligne <https://billetterie.manufacturechanson.org>, les billets sont instantanément envoyés par email à l'acheteur après constat de son paiement. Preuves d'achat, ils sont, soit imprimés par l'acheteur, soit téléchargés sur un téléphone mobile permettant l'affichage à l'écran. L'acheteur doit présenter à l'entrée d'ACP la Manufacture Chanson, le billet ou les billets imprimés par ses soins ou téléchargés sur son téléphone mobile. Pour tout achat au guichet de la Manufacture Chanson, 124 avenue de la République 75011 PARIS la preuve d'achat est remise en main propre à l'acheteur.

Le contrôle des billets imprimés ou téléchargés est réalisé par des appareils lecteurs de code barre lors de l'accès à l'évènement pour lequel ils sont valables.

Concernant les billets imprimés par l'acheteur, les informations figurant sur le billet ainsi que le code barre doivent être bien lisibles. Les billets illisibles, endommagés, souillés ou imprimés de façon incomplète ne sont pas acceptés et non valables. L'acheteur doit par ailleurs veiller au bon affichage et à la bonne lisibilité des informations sur son téléphone mobile.

Un billet est uniquement valable pour la manifestation à laquelle il donne droit. Ces informations sont mentionnées sur le billet : le nom du spectacle, le lieu de la manifestation, la date de la manifestation, l'heure de la manifestation.

Les billets ne sont ni échangeables, ni remboursables même en cas de perte ou de vol. Aucun duplicata ne sera délivré et toute revente est interdite.

Il est strictement interdit de contrefaire, dupliquer ou reproduire un billet électronique. La reproduction et l'utilisation de la copie de ce billet sont passibles de poursuites pénales.

ABONNEMENTS

3 types d'abonnements sont proposés sur <https://billetterie.manufacturechanson.org> :

- L'abonnement « Découverte » coûte 30 € : il donne accès au tarif à 3 € sur une large sélection de concerts et au tarif réduit sur tous les concerts.
- L'abonnement « Itinéraire Chanson » coûte 36 € : il donne accès à 4 billets de concerts exonérés sur la saison et au tarif réduit sur tous les concerts.
- Le « Pass Pro » est exclusivement réservé aux professionnels des secteurs de la musique et du spectacle vivant. Il donne accès à tous les concerts gratuitement.

Les abonnements donnent accès aux tarifs et offres spécifiques de chaque abonnement. Sauf mention

contraire, les abonnements sont valables pour une saison de septembre à août.

Pour tout achat d'un d'abonnement sur le site de vente en ligne <https://billetterie.manufacturechanson.org>, le numéro d'abonné constituant preuve d'achat est automatiquement généré et envoyé par mail après constat de son paiement.

L'abonnement est nominatif, personnel et incessible. Il n'est ni échangeable, ni remboursable, en partie ou en totalité. Aucun duplicata ne peut être délivré et toute revente est interdite.

ACOMPTE ATELIER LOISIR

Le règlement d'acompte pour les ateliers loisir est possible via la billetterie Soticket. Ce paiement donne accès à 2 séances de l'atelier. Pour y participer à l'année ou au trimestre selon le type d'atelier, un complément devra être réglé en espèces, chèque ou virement.

Le règlement d'acompte correspond à une pré-inscription. L'inscription aux deux séances de l'atelier sera définitive une fois l'email de confirmation envoyé au participant avec sa convocation.

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE

Les données personnelles recueillies dans le cadre des services proposés sur billetterie.manufacturechanson.org sont traitées selon des protocoles sécurisés et permettent à ACP la Manufacture Chanson de gérer les services qui vous sont proposés via cette plateforme informatique.

Pour toute information ou afin d'exercer vos différents droits (accès, rectification, oubli, limitation, portabilité, opposition...), sur les traitements de vos données personnelles gérés par la Manufacture Chanson, vous pouvez contacter le responsable des traitements :

par mail : resaconcerts@manufacturechanson.org

ou par courrier signé à :

ACP la Manufacture Chanson
124 avenue de la République
75011 PARIS

En cas de violation de droits constatée dans le traitement de vos données personnelles, vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

COLLECTE DIRECTE DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

PROCESSUS D'ACHAT ET COLLECTE DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

La plateforme peut être amenée à collecter différentes données personnelles afin de nous permettre de fournir le ou les services demandés.

Cette collecte est effectuée via une série de formulaires renseignés soit directement par vos soins lors de transactions « en ligne », soit par un opérateur billetterie et d'après les renseignements que vous lui fournissez.

PROCEDURE D'ACHAT : COMPTE CLIENT / ACHAT RAPIDE / ABONNEMENT

Afin de procéder à votre achat, notamment en ligne, vous avez le choix entre 2 procédures.

La création de compte vous permet de finaliser un achat en créant un COMPTE CLIENT réutilisable qui vous permettra ensuite de vous identifier via votre email et un mot de passe personnel pour finaliser vos transactions ultérieures mais aussi mettre à jour vos données personnelles, retrouver vos différentes transactions (billets, abonnements) et justificatifs de paiement.

La création de compte client implique votre consentement pour la collecte et le traitement des informations demandées : nom, prénom, email, adresse, code postal, ville, téléphone, date de naissance, sexe.

Ces différentes informations sont collectées conformément à notre intérêt légitime afin de pouvoir créer et gérer votre compte client, obtenir des informations statistiques sur nos clients et, le cas échéant faire l'objet d'un traitement automatisé ou profilage dans le cadre de notre politique de marketing et afin de vous fournir des services ou offres complémentaires.

En cas d'absence de fourniture de ces données obligatoires, nous ne serons pas en mesure de vous fournir ce service et ne serez pas autorisés à créer de compte client sur notre plateforme.

Vous pouvez par ailleurs exercer votre droit d'opposition gratuitement et à tout moment en nous contactant à l'adresse indiquée en préambule de notre POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE.

Si vous ne souhaitez pas créer de compte client ou ne souhaitez pas communiquer ces différentes données, vous pouvez opter pour un ACHAT RAPIDE. Cette procédure vous permet de ne communiquer que les informations minimums, obligatoires et nécessaires à la bonne exécution de la transaction bancaire : nom, prénom, email. Le code postal est une information utilisée à des fins de statistiques.

Pour la création d'un abonnement, vous donnez votre consentement sur la collecte et le traitement des informations demandées : nom, prénom, email, adresse, code postal, ville, téléphone, date de naissance, sexe. En cas d'absence de fourniture des données obligatoires, vous ne serez pas autorisés à créer d'abonnement

BILLETS NOMINATIFS

Certains billets peuvent être nominatifs. En fournissant ces données (nom et prénom du détenteur), vous acceptez qu'elles puissent être uniquement utilisées à des fins de contrôle à l'entrée de l'événement concerné.

LISTES DE DIFFUSION

Notre plateforme de billetterie gère les listes de diffusion suivantes :

- « Newsletter de l'Espace Christian Dente » : en début de mois, informations sur notre programmation et les concerts dans notre salle de spectacle.
- « Newsletter générale d'ACP la Manufacture Chanson » : En milieu de mois, informations sur les l'ensemble des activités de la Manufacture Chanson (formations, actualités, etc...)»

En cochant la ou les cases correspondantes sur nos différents formulaires, vous donnez votre consentement afin de pouvoir vous adresser le service correspondant.

Chaque envoi contient un lien [http](#) vous permettant de vous désabonner à tout moment. Nos listes de diffusion sont gérées par la plateforme Sendinblue.

EXPLOITATION DES DONNEES COLLECTEES HORS DE NOTRE PLATEFORME

Les données collectées par notre plateforme ne sont en aucun cas cédées ou commercialisées auprès de tiers.

Elles peuvent, néanmoins et, le cas échéant, être exploitées et transférées sur des applications tierces dans le cadre de différents traitements :

- **Pour le traitement de la transaction bancaire, lors de l'achat en ligne**
 - Lors de l'achat en ligne par carte bancaire, les données indispensables au traitement de votre commande (nom, prénom, e-mail) sont envoyées de manière sécurisée vers la plateforme bancaire PAYGREEN en charge de ce traitement. Aucune donnée bancaire n'est collectée ni stockée sur notre plateforme lors de cette procédure.
- **Dans le cadre du routage des emails transactionnels**
 - Afin d'optimiser la délivrabilité de nos emails transactionnels (envoi de billets et abonnements, confirmation de création de compte...) et en utilisant la plateforme de routage d'e-mails.
- **Dans le cadre de l'exploitation des listes de diffusion**
 - Afin d'exploiter et de gérer (désabonnement) les listes de diffusion et de router les informations concernées.
- **Pour des opérations de contrôle de billets**
 - En cas de partenariat avec d'autres salles ou producteurs et dans le cas où les billets vendus sur notre plateforme sont contrôlés par un autre système.
- **Dans le cadre d'analyses ou d'étude de nos ventes, de nos clients et abonnés/adhérents**
 - Dans le cadre de notre politique marketing et de notre gestion d'activité, nous pouvons être amenés à effectuer des traitements automatisés (profilage) ou semi-automatisés (requêtage) sur les données collectées à des fins d'études statistiques, de suivi des ventes, d'envoi d'information ou d'offres commerciales sur nos activités.
 - Dans ce cadre, vous pouvez exercer votre droit d'opposition gratuitement et à tout moment en nous contactant à l'adresse indiquée en préambule de notre POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE.
- **Dans le cadre de notre analyse d'audience sur notre plateforme**
 - Voir chapitre Gestion des cookies

DUREE DE CONSERVATION

Nous conserverons vos informations personnelles sur nos systèmes aussi longtemps que nécessaire pour l'activité concernée, sauf demande de fermeture de compte et d'exercice de votre droit à l'oubli - et dans le respect et la limite des obligations légales de conservation de document relatives à notre activité commerciale.

Ainsi un compte client sans aucune activité constatée au-delà de 3 ans pourra être fermé et ses données anonymisées.

COLLECTE INDIRECTE DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Notre plateforme peut récolter et traiter également des données à caractère personnel fournis par des tiers. Il s'agit uniquement de données de billetterie fournies par les distributeurs commercialisant également une billetterie pour nos événements : DISPOBILLET, WEEZEVENT... Le traitement de ces données concerne uniquement les procédures de contrôle des billets effectués à l'entrée de l'événement.

GESTION DE COOKIES

La billetterie intègre un seul type de cookie permettant le « tracking » via la plateforme Google Analytics. Les données sont collectées uniquement à des fins de statistiques et de monitoring général technique de la plateforme. La durée de conservation de ces données est de 26 mois. La Manufacture Chanson n'envisage pas de préparer des cookies au chocolat.

Vous pouvez à tout moment modifier vos préférences et bloquer ou réactiver ce « tracking » en utilisant le bouton « préférence cookie » présent en pied de page.

PAIEMENT ET DONNEES PERSONNELLES

Tout paiement effectué à partir du site <https://billetterie.manufacturechanson.org> se fait exclusivement par carte bancaire après acceptation par l'acheteur des présentes conditions générales de vente.

Le paiement en ligne se fait avec l'interface sécurisée PAYGREEN.

Seule l'acceptation du paiement par PAYGREEN vaut validation de la vente et entraîne l'édition des billets et ou numéro d'abonné.

Les données personnelles et confidentielles collectées lors des transactions sont exclusivement destinées à la gestion des dossiers billetterie et fichiers abonnés et ne sont à aucun moment destinées à être vendues, commercialisées ou louées à un tiers.

L'acheteur dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur ses informations personnelles, en adressant un courrier libellé à l'adresse suivante : voir « contact »

CONTACT

Pour toutes informations, suggestions ou réclamations, merci d'écrire à l'adresse suivante :

ACP la Manufacture Chanson
124 avenue de la République
75011 PARIS

ou par courriel à l'adresse resaconcerts@manufacturechanson.org

Téléphone : 01 43 58 19 94

DROIT APPLICABLE – LITIGES

Les ventes de billets et cartes d'abonnés effectuées sur le site <https://billetterie.manufacturechanson.org> sont soumises au droit français. En cas de litige, les tribunaux français auront compétence exclusive.

MENTIONS LEGALES

ACP la Manufacture Chanson

Siège social : 124, avenue de la République 75011 Paris, France.

Directeur de la publication : Stéphane RIVA

Editeur de la solution « la billetterie par Supersoniks » :

SARL SUPERSONIKS - 15, place Gaston Pailhou à Tours (37000)

Hébergeur du site billetterie.manufacturechanson.org

ONLINE SAS BP 438 75366 PARIS CEDEX 08 – France.